



ÉCOLE DE MUSIQUE

Mondoubleau, le 28 août 2021

Chers parents, chers élèves,

Afin de pouvoir rouvrir l'école de musique comme prévu en septembre, nous allons être obligés de mettre en place 3 mesures.

1. Suite au décret n° 2021-1059 du 7 août 2021, l'école de musique est soumise à l'**obligation de présentation d'un passe sanitaire pour les professeurs, élèves adultes (18 ans et plus) et parents qui rentrent dans l'école à compter du 30 aout.**

À partir du 30 septembre 2021, les mineurs de 12 à 17 ans devront eux aussi présenter un passe sanitaire.

Ce passe consiste en :

- un test négatif de moins de 72h (dans ce cas il faudra un test par semaine)
- ou un certificat de rétablissement du COVID19
- ou un parcours vaccinal complet

Pour notre gestion, nous vous demandons de nous fournir une photocopie de votre attestation EU digital Covid certificat si vous êtes vaccinés (une fois au début d'année scolaire) ou une photocopie de votre teste PCR validé 72h ou votre certificat de rétablissement.

2. **Le port du masque n'est plus obligatoire** si l'accès se fait avec passe sanitaire, sauf décision du préfet, de l'exploitant ou de l'organisateur.

Bien sûr, nous aurons du gel hydraulique et du savon disponibles pour tous.

3. Nous allons également mettre en place un **cahier de présence** qui sera mis à votre disposition en bas de l'escalier de l'école. En cas de contamination d'un / une élève, nous pourrions ainsi contacter tous ceux qui ont pu être en contact avec lui / elle. Merci de bien compléter ce document à chaque fois que vous viendrez en cours. Ceci est également valable pour les accompagnants.

Nous sommes tout à fait conscients de l'effort que cela demande à tous, mais c'est la seule solution pour que l'école puisse rouvrir dans les conditions actuelles.

Merci d'avance de nous aider grâce à votre participation et votre aide.

A très bientôt

La présidente de l'école de musique Poly Sons

Isabelle LABASSE-RENOULT

